

U.G.A.
Faculté de droit - Institut d'Etudes Judiciaires
CS 40700 - 38058 GRENOBLE cedex 9

ANNEE 2025-2026

Procédure pour une inscription en double cursus – Session 2026

Inscription à l'examen d'Entrée au CRFPA
(Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats)

Inscription à la Préparation au CRFPA (facultatif)

Cette procédure doit être suivie si vous êtes déjà inscrit.e à l'UGA, en M1 ou en M2 pour l'année en cours.

Pour les étudiant.e.s souhaitant s'inscrire à l'examen d'entrée au CRFPA, il faut procéder à une double inscription.

L'inscription peut se faire directement au bureau de l'IEJ ou par mail.
Prévoir les documents suivants :

- Certificat de scolarité de votre M1 ou M2.
- La fiche de renseignement (choix des matières) que vous trouverez sur le site de la Faculté de droit.
- Copie de votre carte d'identité recto/verso.
- Copie de votre titre d'accès (M1 : attestation de réussite de votre licence, M2 : attestation de réussite ou relevé de notes de votre M1).
- **Inscription uniquement à l'examen d'entrée au CRFPA** : joindre un chèque de 113€ à l'ordre « *agent comptable de l'UGA* ».
- **Inscription à l'examen d'entrée au CRFPA + à la préparation** dispensée par l'IEJ : joindre en plus un chèque de 530€ à l'ordre « *agent comptable de l'UGA* ».

IMPORTANT :

L'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE VAUT INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA.

Elle doit obligatoirement avoir lieu avant le 31 décembre 2025.

(Arrêté du 17 octobre 2016, art. 2)

Pour les étudiant.e.s qui souhaitent s'inscrire à la Préparation au CRFPA dispensée par l'IEJ, celle-ci débute en janvier.

Pour avoir accès à la plateforme numérique dédiée à cette préparation et à l'ensemble des informations administratives et pédagogiques, il vous est donc **conseillé de vous inscrire le plus tôt possible.** La première note de synthèse a lieu début décembre.

Récapitulatif des tarifs d'inscription à l'examen d'entrée au CRFPA 2025-2026

- Sans la préparation au CRFPA

- **113 € (tarif 2025/2026) :** inscription à l'UGA qui vaut inscription à l'examen d'entrée au CRFPA

- Avec la Préparation au CRFPA de l'Institut d'Etudes Judiciaires

- **113 € + 530 € (tarif 2025-2026) :** inscription à l'examen d'entrée au CRFPA + inscription à la préparation dispensée par l'IEJ

NOTICE D'INFORMATION

EXAMEN D'ENTREE AU CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS ET PREPARATION

Session de septembre 2026

La profession d'avocat est réglementée par la loi du 31 décembre 1971. Seules les personnes ayant prêté serment et inscrites au barreau peuvent l'exercer et cette inscription est soumise à diverses conditions de moralité, de nationalité (L. 31 déc 1971, art. 11) et surtout à la constatation des aptitudes des candidat.e.s. En effet, l'accès à la profession est subordonné à l'obtention du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat) délivré par les CRFPA (centres régionaux de formation professionnelle d'avocats). Ce certificat sanctionne la formation organisée par les centres, pour les élèves avocat.e.s ayant réussi l'examen d'entrée au CRFPA.

L'examen est ouvert aux candidat.e.s qui obtiennent, au cours de l'année universitaire, s'ils n'ont été obtenus antérieurement, les 60 premiers crédits d'un **master en droit** ou l'un des titres ou diplômes prévus au 2° de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971. Nul ne peut être inscrit à l'examen auprès de plusieurs universités.

A Grenoble, cet **examen** est organisé par la Faculté de droit, au sein de l'IEJ, qui propose également la **préparation** de ce dernier via une formation spécifique « la Préparation au CRFPA ».

Les modalités de cet examen sont définies par le décret n° 2016-1389 du 17 octobre 2016 modifiant les conditions d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle des avocats et par un arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle des avocats (*J.O. du 18 octobre 2016*).

L'examen consiste en un **examen national unique**, tout au moins pour les **épreuves écrites d'admissibilité**. Celles-ci se dérouleront aux mêmes dates sur tout le territoire national, à partir du 1^{er} septembre 2026, au sein de tous les centres d'examen. Les sujets des épreuves écrites seront arrêtés par une commission nationale composée à parité d'universitaires et d'avocats.

Les **épreuves orales d'admission** se dérouleront, quant à elles, à partir du **2 novembre 2026**, la proclamation des résultats étant attendue le 2 décembre 2026 pour tous les IEJ. Les sujets de ces épreuves sont arrêtés localement par le jury de l'examen d'entrée au CRFPA de chaque centre d'examen.

I - EXAMEN

INSCRIPTION

Pour pouvoir se présenter à l'examen lors de la session 2026, l'étudiant.e doit obligatoirement avoir pris une inscription spécifique à l'examen d'entrée au CRFPA auprès de l'U.G.A. au titre de l'année universitaire 2025-2026.

L'inscription à l'examen doit être réalisée impérativement avant le 31 décembre 2025. Les dates de candidatures et d'inscriptions sont indiquées sur le site de la faculté de droit.

DEROULEMENT DES EPREUVES

I. Epreuves écrites d'admissibilité

- **Une note de synthèse**, rédigée en cinq heures, à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel.

La note est affectée d'un coefficient 3.

- **Une épreuve en droit des obligations**, d'une durée de trois heures.

La note est affectée d'un coefficient 2.

- **Une épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques**, d'une durée de trois heures, au choix des candidat.e.s, exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription, dans l'une des matières suivantes:

- droit civil ;
- droit des affaires ;
- droit social ;
- droit pénal ;
- droit administratif ;
- droit international et européen ;
- droit fiscal.

La note est affectée d'un coefficient 2.

- **Une épreuve de procédure**, d'une durée de deux heures, portant sur l'une des matières suivantes en fonction du choix réalisé par les candidat.e.s pour l'épreuve précédente.

- procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends (candidat.e.s ayant choisi la matière droit civil, droit des affaires, droit social ou droit international et européen)
- procédure pénale (candidat.e.s ayant choisi la matière droit pénal)
- procédure administrative contentieuse (candidat.e.s ayant choisi la matière droit administratif ou droit international et européen ou droit fiscal)

La note est affectée d'un coefficient 2.

II. Les épreuves orales d'admission

- **Le grand oral ou épreuve d'exposé-discussion** : un exposé de quinze minutes,

après une préparation d'une heure, suivi d'un entretien de trente minutes avec le jury, sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux permettant d'apprécier les connaissances des candidat.e.s, leur culture juridique, leur aptitude à l'argumentation et à l'expression orale. La note est affectée d'un coefficient 4.

- **Une interrogation en langue anglaise.** La note est affectée d'un coefficient 1.

II – PREPARATION au CRFPA

INSCRIPTION

L'inscription à la préparation est facultative.

Elle est distincte de l'inscription à l'examen qui, elle, est **obligatoire** pour concourir.

Les frais spécifiques relatifs à la préparation sont de 530€ qui doivent être réglés par chèque à l'ordre de « Agent comptable de l'UGA » ou par virement (RIB à demander au secrétariat de l'IEJ).

Seul.e.s les étudiant.e.s inscrit.e.s à la Préparation peuvent bénéficier des conventions de stage étudiant signées par l'Université Grenoble Alpes.

ORGANISATION GENERALE

Les enseignements d'actualisation et d'approfondissement des différentes matières de l'examen ont lieu à partir du mois de décembre, dans les locaux de la Faculté de droit de Grenoble, en semaine, et en principe entre 17h et 20h au plus tard. Des documents (bibliographies, exercices) sont mis à disposition des étudiant.e.s par le biais de la plateforme numérique Moodle.

Du fait de la crise sanitaire et des mesures de protection individuelle recommandées par les pouvoirs publics, il est possible que les enseignements en présentiel fassent l'objet, notamment pour ceux comportant des effectifs importants, d'aménagements consistant dans la mise à disposition de supports écrits sur Moodle ou dans l'organisation d'enseignements par vidéo.

*Des **devoirs d'entraînement** aux différentes épreuves écrites de l'examen ont lieu, sous réserve des contraintes liées à la crise sanitaire, le samedi matin, en conditions d'examen, à partir du mois de décembre dans les locaux de la Faculté de droit. Un examen blanc portant sur toutes les matières de l'admissibilité a lieu au mois de juin.*

Pour les personnes qui ne sont pas en mesure d'assister aux devoirs d'entraînement le samedi matin ont la possibilité de réaliser les devoirs d'entraînement à distance. Le sujet leur sera communiqué via la plateforme Moodle et elles pourront déposer leur copie sur cette plateforme. Leurs copies corrigées leur seront restituées par le biais de la plateforme Moodle.

En principe, les devoirs font l'objet d'une séance de correction en présentiel et un corrigé est mis à disposition via la plateforme Moodle.

DEROULEMENT DE LA PREPARATION

La préparation commence en décembre après les résultats de la session précédente et comporte :

- un module de **préparation à la note de synthèse** (des séances de méthodologie et plusieurs exercices répartis sur l'année, réalisés le samedi matin dans les conditions de l'examen et suivis de séances de corrigé.

- des modules de préparation à chacune des autres épreuves écrites : **épreuve de Droit des obligations, épreuve de spécialité et épreuve de procédure** (des séances de mises à jour, des séances d'entraînement et des devoirs réalisés le samedi matin dans les conditions de l'examen et toujours suivis d'une séance de corrigé) ;

- une **préparation à l'épreuve d'exposé discussion** (une séance de méthodologie et des séances d'entraînement et de mise en situation) ;

- des **cours d'anglais** et un examen blanc.

- un **examen blanc** pour les épreuves écrites début juin.

Les étudiant.e.s inscrit.e.s à la Préparation au CRFPA de l'IEJ ont la possibilité, pour les matières juridiques, d'assister aux enseignements de L1 à Master 1 dispensés à la Faculté, à l'exception des travaux dirigés et des enseignements de langue.